

Règles de fonctionnement

ÉTÉ 2024





VALEURS ET OBJECTIFS

L'objectif premier du camp de jour est d'assurer à l'enfant un environnement à la fois sécuritaire et riche en apprentissages. L'enfant doit apprendre en s'amusant et en étant actif. Un milieu sain qui répond bien à son besoin de bouger tout en satisfaisant ses besoins d'expérimenter, d'apprendre, de découvrir et de socialiser. Le camp se définit également comme une société à la mesure de l'enfant dans laquelle il est important d'apprendre à respecter les autres et l'environnement ainsi que de participer activement à la vie de la communauté. Nous avons tendance à développer l'intérêt pour la connaissance tout en mettant l'accent sur le développement de l'autonomie et des habiletés sociales. Le Camp de jour de New Richmond est depuis 2015 accrédité par l'Association des camps du Québec, ce qui signifie que nous nous engageons à respecter plus de 80 critères de qualités.

Voici nos objectifs pour un été réussi :

- S'amuser
- Vivre une expérience enrichissante
- Créer des liens avec les pairs
- Développer son sens des responsabilités
- Développer sa créativité
- S'entraider, coopérer et participer
- Développer sa confiance en soi
- Se respecter soi-même et respecter les autres
- Être tolérant face à la différence
- Être non-violent verbalement et physiquement
- Respecter son environnement
- Développer l'empathie
- Adopter des comportements optimistes et développer son esprit de générosité et d'entraide

Informations pertinentes

Responsables du camp

Service des loisirs de la Ville de New Richmond

Téléphone : 418 392-7000 - #232 ou #230

Courriel : lduguay@villeneuve-richmond.com / aleblanc@villeneuve-richmond.com

Emmanuel Arsenault, coordonnateur du camp de jour

Téléphone : 418 392-7000 / #233

Courriel : campnewrichmond@villeneuve-richmond.com

INSCRIPTION ET HORAIRE

Tous les parents doivent remplir la fiche d'inscription ainsi que la fiche santé pour que leur enfant puisse fréquenter le camp de jour estival.

**** Veuillez noter que le dépôt des formulaires d'inscription ne certifie pas votre place en camp de jour, nous vous contacterons pour confirmer votre inscription (nous allons procéder avec la formule premier arrivé, premier servi). La Ville de New Richmond se réserve le droit de refuser des places d'inscription une fois la capacité maximale d'accueil atteinte. ****

DATE LIMITE DE REMISE : 24 MAI, 16h

Prendre note qu'aucune autre inscription ne sera prise après le 24 mai 2024.

Le parent doit aviser la coordonnatrice du camp de tout changement de fréquentation.

HEURES D'OUVERTURE

Arrivée des enfants

7 h 30 à 9 h 00

Camp de jour

9 h 00 à 16 h 00

Départ des enfants

16 h 00 à 17 h 30

Nous demandons votre collaboration pour le respect de l'horaire du camp de jour ainsi que du service de garde. **Des frais de 5 \$/5 minutes de retard seront exigés.** Dans la mesure où la situation deviendrait récurrente, il pourrait y avoir interruption du service.

TARIFS

Tarif pour le camp :

Semaine #1 (25 au 28 juin - 4 jours)

- 1 enfant : 92 \$ / semaine
- 2 enfants : 136 \$ / semaine
- 3 enfants et + : 188 \$ / semaine

Semaine #2 à 7

- 1 enfant : 115 \$ / semaine
- 2 enfants : 170 \$ / semaine
- 3 enfants et + : 235 \$ / semaine

Forfait tout l'été:

- 1 enfant : 735 \$
- 2 enfants : 1106 \$
- 3 enfants et + : 1540 \$

PAIEMENTS ET FRÉQUENCES

Le paiement des frais d'inscription pour le camp :

- ✓ Premier versement (50 %) : **27 mai 2024**, par téléphone 418 392-7000, poste 232 ou en personne de **9 h à 12 h et de 13 h à 16 h** à l'hôtel de ville de New Richmond.
- ✓ Deuxième versement (50 % restant) : **8 juillet 2024** par téléphone 418 392-7000, poste 232 ou en personne de **9 h à 12 h et de 13 h à 16 h** à l'hôtel de ville de New Richmond.

Les paiements acceptés sont : en argent, dépôt direct, débit ou par chèque. Nous vous demandons de privilégier le mode de paiement par téléphone

Si le premier paiement des frais d'inscription n'est pas complet lors de la première semaine du camp, votre enfant perdra son privilège d'utilisation jusqu'au paiement total de la facture.

Un reçu d'impôt vous sera remis pour l'année financière 2024 en début d'année 2025. Aucun autre reçu ne vous sera remis. Il est de votre responsabilité de le conserver.

MÉDICAMENT, URGENCE MÉDICALE ET MALADIE

Le camp ne peut conserver ou administrer des médicaments, sauf sur **prescription préalable du médecin traitant et/ou sur autorisation écrite des parents**. Le médicament sera accompagné d'une feuille d'autorisation datée et signée du parent ainsi que de la posologie.

Le camp ne se tient pas responsable des frais de transport en ambulance si la situation l'exige.

POLITIQUE EN CAS DE MALADIE

L'enfant qui fait de la fièvre ou qui a une maladie infantile ou contagieuse est retourné à la maison. Bref, si l'enfant ne peut suivre le rythme du groupe, il sera retourné à la maison.

ABSENCE

Si l'enfant doit s'absenter, peu importe le motif, vous devez en aviser la coordonnatrice du camp par téléphone ou par écrit. Les frais de garde doivent être payés même si l'enfant est absent.

ALIMENTATION ET HYGIÈNE

Vous devez prévoir plusieurs collations (plus de deux) et un repas complet pour le dîner. Les boîtes à lunch doivent être clairement identifiées.

CE QUE VOTRE ENFANT DOIT APPORTER CHAQUE JOUR

Chaque article doit être identifié

- Une brosse à dents et de la pâte dentifrice (resteront au camp).
- Un chapeau ou une casquette.
- Des vêtements courts et légers et des vêtements longs et chauds pour les changements de température.
- Une vieille chemise pour les ateliers d'arts.
- Un repas complet pour le dîner, plusieurs collations.
- Une paire de souliers pour l'intérieur qui ne laisse pas de traces noires.
- Une paire de chaussures à bout fermé pour les activités extérieures. Les « gougounes » et sandales sont interdites.
- Crème solaire.
- Un sac à dos.
- Une bouteille d'eau.
- Des vêtements de rechange.

Vous devez appliquer de la crème solaire à votre enfant chaque matin avant son arrivée au camp. Les animateurs veilleront à l'application en après-midi ou au besoin durant la journée. La crème solaire est fournie par le parent.

OBJETS PERSONNELS

Aucun objet personnel ne sera autorisé au camp de jour.

RÈGLES DE VIE AU CAMP DE JOUR ESTIVAL

- J'utilise un langage adéquat en parlant calmement et poliment.
- Je respecte les employés et mes pairs dans mes gestes et mes paroles.
- Je respecte l'environnement et le matériel.
- Je range mes vêtements, ma boîte à lunch et le matériel aux endroits prévus.
- Je participe positivement aux différentes activités.

N.B. Si je ne respecte pas ces règles, les mesures disciplinaires s'appliqueront.

(Voir paragraphe sur la procédure pour les mesures disciplinaires)

PROCÉDURES DISCIPLINAIRES DU CAMP DE JOUR

1. Avis verbal et écrit au représentant de l'autorité parentale.
2. 2^e avis verbal et écrit au représentant de l'autorité parentale.
3. L'enfant rencontre la coordonnatrice du camp, accompagné de la responsable du camp.
4. L'enfant est suspendu du camp pour une durée déterminée par la coordonnatrice et la responsable du camp.
5. Au retour, un contrat de bonne conduite doit être signé par l'enfant, le parent et la coordonnatrice.
6. Si le contrat n'est pas respecté, l'enfant ne pourra plus bénéficier du service.
7. Si le comportement est jugé grave, conformément au code de vie, l'enfant sera immédiatement suspendu du camp par la coordonnatrice.

PROCÉDURES D'ACCUEIL ET DE DÉPART

- Lors des accueils et des départs, nous exigeons que vous présentiez une pièce d'identité majoritairement dans les premiers jours du camp.
- Pendant l'accueil, vous devez nous aviser de l'heure possible du départ de l'enfant.
- Les parents ne sont pas autorisés à l'intérieur du camp.
- Il est fortement recommandé que chaque enfant soit amené (arrivée) et ramené (départ) par la même personne.
- Lorsqu'une personne autre que le(s) parent(s) vient chercher l'enfant, une pièce d'identité sera exigée. Si cette personne n'est pas autorisée dans la fiche d'inscription de l'enfant, elle ne pourra pas partir avec l'enfant. Veuillez-nous contacter par téléphone pour l'ajout d'une personne au registre.

Horaire type

Camp de jour



7h 30 à 9h 00

- Arrivée des enfants

9 h 00 à 10 h 00

- Accueil et activités supervisées

10 h 00 à 10 h 30

- Collation

10 h 30 à 11 h 30 :

- Activités ou sorties supervisées

11 h 30 à 13 h00 :

- Lavage des mains
- Dîner
- Jeux libres

13 h 00 à 14 h 30 :

- Activités ou sorties supervisées

14 h 30 à 15 h 00

- Collation

15 h 00 à 16 h 00

- Activités supervisées

16 h 00 à 17 h 30

- Jeux libres et départ des enfants

*L'horaire du camp de jour peut être sujet à changement sans préavis.